



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial**

**ARRÊTÉ portant composition
de la commission de surendettement**

**Le Préfet des Yvelines,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

- Vu le Code de la consommation et notamment les articles L.712-1 et suivants et R.712-1 et suivants ;
- Vu le Code de la construction et de l'habitat et notamment son livre VI traitant des mesures tendant à remédier à des difficultés exceptionnelles de logement ;
- Vu le Code de l'organisation judiciaire ;
- Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 50 ;
- Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et à l'action de services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- Vu le décret du 7 février 2024 portant nomination de Monsieur Frédéric ROSE, en qualité de préfet des Yvelines ;
- Vu le décret du 25 octobre 2024 portant nomination de Madame Charlotte DUC-BRAGUES, administratrice de l'État du premier grade, en qualité de secrétaire générale adjointe de la préfecture des Yvelines, sous-préfète chargée de mission auprès du préfet des Yvelines ;

- Vu le décret du 4 novembre 2025 portant nomination de M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, administrateur de l'État du grade transitoire, dans l'emploi de directeur départemental des finances publiques des Yvelines à compter du 17 novembre 2025 ;
- Vu l'arrêté de la Première Ministre et du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer du 27 avril 2023 portant nomination de Monsieur Patrick DONNADIEU dans l'emploi de directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines à compter du 15 mai 2023 ;
- Vu l'arrêté du 9 mai 2025 nommant M. Sébastien TASTET, administrateur de l'État du deuxième grade, dans l'emploi de directeur du pôle gestion fiscale de la direction départementale des Finances publiques des Yvelines;
- Vu le courrier du 24 février 2025 de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement proposant des représentants pour siéger à la commission de surendettement des Yvelines.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines et de la directrice de la succursale de la Banque de France à Versailles,

Arrête

Article 1^{er} : La composition de la commission de surendettement des particuliers du département des Yvelines est fixée comme suit :

I – Membres de droit

– Monsieur Frédéric ROSE, préfet des Yvelines, Président, ou sa déléguée Madame Charlotte DUC-BRAGUES, sous-préfète chargée de mission, représentée en cas d'empêchement par Monsieur Patrick DONNADIEU, directeur départemental du travail, de l'emploi et des solidarités des Yvelines ou Monsieur Mohamed BIBY, directeur adjoint départemental du travail, de l'emploi et des solidarités des Yvelines.

– M. Jean-Luc BARÇON-MAURIN, directeur départemental des finances publiques des Yvelines, Vice-président, ou son délégué Monsieur Sébastien TASTET, administrateur de l'État du deuxième grade, représenté en cas d'empêchement par Mme Célia MASSOT, administratrice de l'État, Mme Bénédicte DERRE, administratrice des finances publiques adjointe, Mme Valérie SENARD, inspectrice divisionnaire, Mme Nelly DUTHOIT, inspectrice des finances publiques et M. Dorian MARQUES, inspecteur des finances publiques, sont nommés suppléants de M. Sébastien TASTET, administrateur de l'État. Mmes Célia MASSOT, Bénédicte DERRE, Valérie SENARD, Nelly DUTHOIT, M. Dorian MARQUES ;

– Mme Daphné SALON-MICHEL directrice de la succursale de la Banque de France à Versailles, ou son suppléant, M. Jérôme BON, directeur adjoint de la succursale de la Banque de France à Versailles

II – Membres nommés par le préfet avec voix délibérative

1. Sur proposition de l'association française des établissements de crédits et des entreprises d'investissement :

Titulaire : - M Jérôme LAGIÈRE (BNP Paribas)
Suppléant : - Mme Rachel POULIN (Banque Populaire Val de France)

2. Sur proposition des associations familiales ou de consommateurs

Titulaire : - M. Jean-Claude CALVET (organisation générale des consommateurs)
Suppléant : - Mme Céline MASSEY (union départementale des associations de consommateurs)

3. Sur proposition de M. le président du conseil départemental

Titulaire : - Mme Bénédicte GUEDON-CARASSIC (CESF département des Yvelines), conseillère en économie sociale et familiale
Suppléante : - Mme Florence GONIN (CESF département des Yvelines), conseillère en économie sociale et familiale

4. Sur proposition de Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles

Titulaire : - M. Thierry HUET
Suppléant : - M Bruno DURANTHON

Article 2 : Le secrétariat de la commission est assuré par le représentant de la Banque de France.

Article 3 : Les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Le présent arrêté entrera en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines, le directeur départemental des finances publiques et la directrice de la succursale de la Banque de France à Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le 17 FEV. 2020

Le Préfet,


Frédéric ROSE